

Pôle communication

Vendredi 5 février 2021



INFO PRESSE

Ouverture de la vaccination contre le Covid-19 aux personnes âgées de 75 ans et plus

Dans le cadre de l'évolution de sa stratégie vaccinale, le gouvernement invite les personnes âgées de 75 ans et plus à se faire vacciner. Le Numéro Vert 05 00 33, mis à leur disposition du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures, leur permettra de prendre rendez-vous.

Pour rappel, la vaccination est gratuite, non obligatoire et sécurisée. Elle est réalisée dans le strict respect des règles sanitaires qui encadrent l'utilisation des produits de santé en Nouvelle-Calédonie et des recommandations et avis issus des organismes de santé officiels.

Le centre de vaccination se situe au Médipôle, à proximité des urgences. La vaccination y est effectuée par un médecin ou un infirmier supervisé par un médecin. La **présentation d'une pièce d'identité est nécessaire** pour être vacciné.

Le centre de vaccination ne reçoit, à ce stade, que les publics prioritaires (professionnels en première ligne, voyageurs pour motifs impérieux, personnes âgées de plus de 75 ans) et uniquement sur rendez-vous.

Déclaration des antécédents et recueil du consentement

Ces différentes étapes peuvent se dérouler directement au centre de vaccination :

- la vaccination est systématiquement précédée d'une information collective, d'une déclaration des antécédents d'accidents allergiques et du recueil du consentement,
- une consultation médicale individuelle pré-vaccinale a systématiquement lieu en cas d'antécédents exposant la personne à un risque d'effets secondaires.

Les personnes vaccinées peuvent quitter le centre de vaccination 15 minutes après l'injection. Ce délai correspond à l'apparition d'éventuelles réactions allergiques. Une information sur les effets indésirables possibles est également remise à chacun afin de préciser la conduite à tenir en cas de symptômes (gonflement au point d'injection, frisson, fièvre, etc.). Après la première injection, chaque personne reçoit un certificat de vaccination. Ce document, à conserver, devra être présenté le jour de la deuxième injection (J+21) dont le rendez-vous est fixé immédiatement à l'issue de la première injection.

*** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc/vaccination ***